

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 17 décembre 1984

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES VOIES ET MOYENS

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)) propose: Qu'une motion des voies et moyens, visant à modifier la Loi sur la taxe d'accise, déposée le vendredi 14 décembre, soit adoptée.

(La motion est adoptée.)

* * *

LA LOI SUR LES TRAVAUX PUBLICS LA LOI SUR LES CONCESSIONS DE TERRES PUBLIQUES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Ray Hnatyshyn, au nom du ministre des Travaux publics, propose: Que le projet de loi C-13, tendant à modifier la Loi sur les travaux publics et la Loi sur les concessions de terres publiques, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, après avoir consulté les leaders parlementaires de l'opposition, je pense que ces derniers sont d'accord pour que la mesure soit renvoyée au comité plénier et qu'elle franchisse toutes les étapes aujourd'hui.

Mlle MacDonald: C'est vrai.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, si vous posez la question à la Chambre, je pense qu'elle vous donnera son consentement. Si des députés désirent prendre la parole au sujet de cette mesure, nous n'y voyons certainement pas d'inconvénient.

M. Keeper: Oui, nous voulons parler de ce projet de loi.

M. Hnatyshyn: Pourquoi ne recommençons-nous pas?

M. le Président: Non, nous avons agréé le projet de loi. Toutefois, si la Chambre en exprime le désir, il faudrait bien préciser qu'il sera renvoyé au comité plénier du consentement unanime.

M. Keeper: Nous ne voyons pas d'objection à ce qu'il franchisse toutes les étapes aujourd'hui, mais nous voudrions en parler.

M. le Président: J'ai attendu jusqu'ici pour voir si quelqu'un allait se lever. Je me ferais un plaisir de revenir au débat si la Chambre le désire. Je m'en remets à vous. Le député sera peut-être d'accord pour faire son discours sur l'article 1 en comité plénier.

M. Keeper: D'accord.

M. le Président: Vous avez les mêmes privilèges et le même droit de parole. Par conséquent, la Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le projet de loi soit renvoyé au comité plénier?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Par conséquent, je quitte maintenant le fauteuil.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2^e fois et, du consentement unanime, la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Danis.)

Le président: A l'ordre. La Chambre formée en comité plénier passe à l'étude du projet de loi C-13, tendant à modifier la Loi sur les travaux publics et la Loi sur les concessions de terres publiques.

Sur l'article 1—*Autres biens*

M. Keeper: Monsieur le président, je voudrais en profiter pour exprimer notre opinion à l'égard de cette mesure. Je ne veux pas la bloquer ni en discuter assez longuement pour l'empêcher d'être adoptée. Il y a toutefois un certain nombre de choses à signaler à propos de ce projet de loi.

Premièrement, je voudrais parler brièvement de l'objet de cette mesure. Il demande d'accorder certains pouvoirs au ministère des Travaux publics pour se livrer à diverses transactions concernant des terres et des biens fonciers. Il traite de toute la question des baux-achats. Apparemment, le gouvernement se livre à de pareilles pratiques depuis plusieurs années. En raison d'une décision de la présidence concernant l'utilisation des crédits à la Chambre, son pouvoir d'agir ainsi est remis en question. La loi demande que divers pouvoirs soient accordés au ministre et au ministère des Travaux publics pour qu'ils continuent à procéder à des transactions immobilières, comme ils l'ont déjà fait.

Nous ne voyons pas vraiment d'objection à ce que le gouvernement ait ces pouvoirs. En fait, dans son rapport, le vérificateur général recommandait de préciser les pouvoirs du ministère. Ce n'est pas tant la formulation exacte de la loi ou les pouvoirs législatifs précis du ministère qui nous inquiètent. Ce qui nous préoccupe davantage, c'est la façon dont le gouvernement exerce ses pouvoirs.